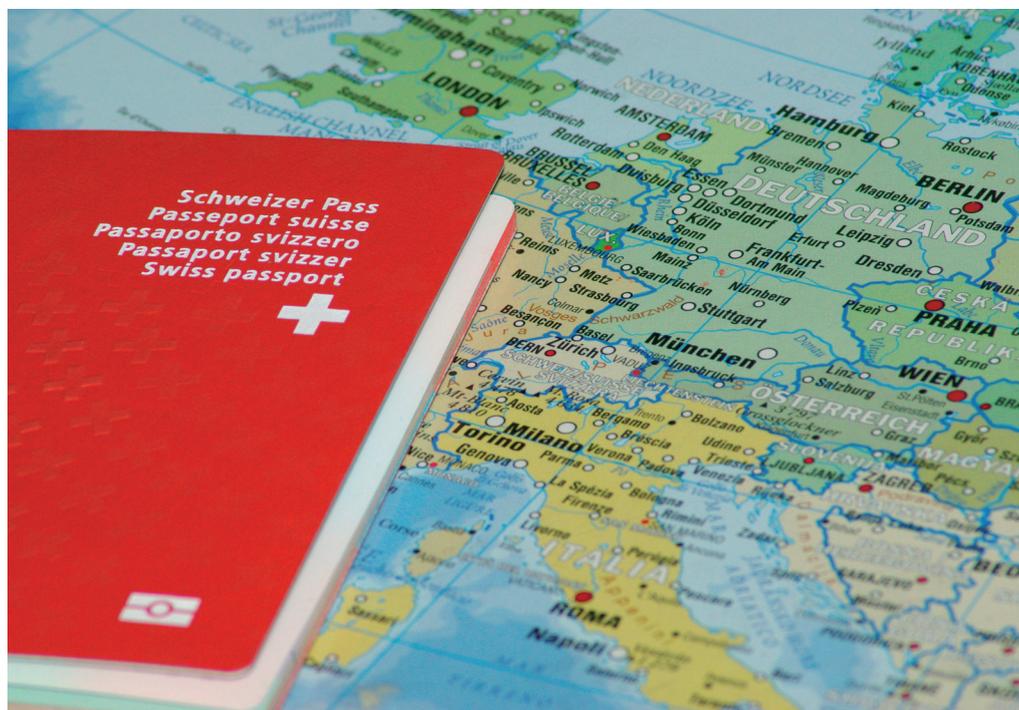




NUMERUS COURRIER STATISTIQUE

29^e ANNÉE N°6 DÉCEMBRE 2012

www.stat.vd.ch



© CLAUDIO BOLOGNA

- 1-3 4246 NOUVEAUX SUISSES
DANS LE CANTON
- 4-5 FORTE HÉTÉROGÉNÉITÉ
DES TAUX D'IMPOSITION
COMMUNAUX
- 6 FORMATION
PROFESSIONNELLE :
PRINCIPALE FILIÈRE DU
SECONDAIRE II
- 7 UNE VOITURE POUR DEUX
- 8 2,1 MILLIARDS DE FRANCS
REMBOURSÉS PAR LES
ASSUREURS-MALADIE
EN 2011

4246 NOUVEAUX SUISSES DANS LE CANTON

En 2011, 4246 personnes ont obtenu la nationalité suisse dans le canton de Vaud, soit 2% des étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour ou d'établissement. Malgré un recul après le record de 2007-2009, la tendance de long terme reste à la hausse. Les nouveaux citoyens sont en général jeunes et issus des communautés les plus représentées dans le canton : Serbie et Kosovo¹, Italie, Portugal et France en tête.

Bien qu'en régression depuis deux ans, les acquisitions de la nationalité suisse sont globalement devenues plus nombreuses en Suisse et dans le canton de Vaud² au fil des décennies. A l'exception de quelques pics ou creux dus à des raisons administratives ou consécutifs à des changements législatifs, elles sont passées de moins d'un millier par an en moyenne dans le canton avant 1990, à 1400 dans les années nonante et à 4000 dans les années deux mille. La hausse a été particulièrement remarquable ces dernières années avec des valeurs historiquement élevées entre 2007 et 2009 (près de 6000 par an). En 2011, leur nombre est redescendu au niveau de 2006 avec 4246 acquisitions de la

nationalité suisse (Suisse : 36757). Le taux de naturalisation (naturalisations rapportées à l'effectif de la population étrangère) a évolué dans le même sens, ne dépassant pas 1% en moyenne dans le canton au cours des années nonante puis augmentant jusqu'à atteindre un pic de 3,2% en 2007, avant de diminuer jusqu'à 2,0% en 2011 (Suisse : 2,1%).

IMPACT DE PREMIER PLAN SUR L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Au total, 44700 personnes de nationalité étrangère résidant dans le canton ont obtenu un passeport suisse au cours des dix dernières années. Ces changements de nationalité jouent un rôle clé dans la démographie

© Statistique Vaud
Rue de la Paix 6 - CP - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 29 99 - Fax 021 316 29 50
info.stat@vd.ch

Publication paraissant 6 fois l'an

Abonnement : CHF 49.-

Rédacteur responsable : Gilles Imhof

Responsable d'édition : Alexandre Oetli

Rédaction : Pierre Bonard (PB), Gil Campart (GC),
Bernadette Laplanche (BL), Marc-Jean Martin (MJM),
Léna Pasche (LP)

Mise en page : Ariane Bovet

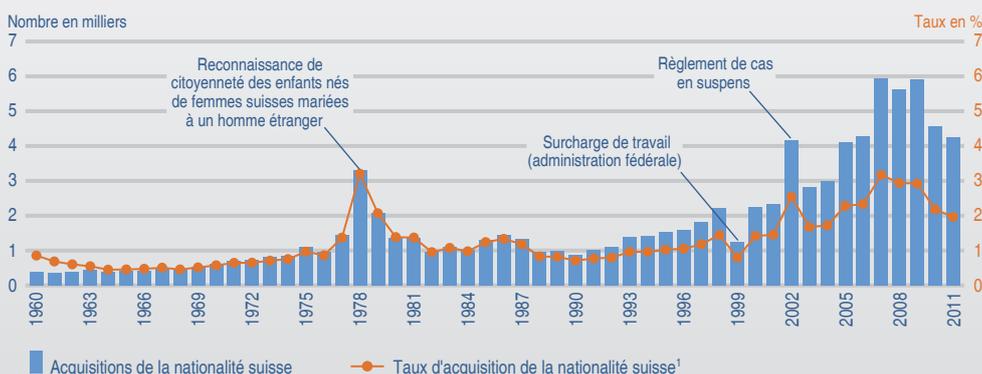
Impression : IRL plus SA



Statistique Vaud

Département des finances
et des relations extérieures

ACQUISITIONS DE LA NATIONALITÉ SUISSE, VAUD



¹ Acquisitions de la nationalité suisse rapportées à la population résidente permanente étrangère.

ACQUISITIONS DE LA NATIONALITÉ SUISSE, VAUD

	2011			Cumul 2007-2011			
	Total	Population étrangère au 31.12	Total	En %	Taux de naturalisation annuel moyen	Naturalisations ordinaires en %	Naturalisations facilitées en %
Total	4 246	224 457	26 327	100,0	2,6	82,4	16,3
UE-27/AELE	2 040	161 001	11 005	41,8	1,5	81,7	17,1
Ex-Yougoslavie	942	20 452	7 126	27,1	6,7	84,7	13,9
Reste du monde	1 264	43 004	8 196	31,1	4,3	91,6	7,3
Dix premiers Etats 2007-2011							
Serbie + Kosovo ¹	629	13 603	4 862	18,5	6,8	96,8	3,1
Italie	487	29 036	3 130	11,9	2,1	86,7	12,3
Portugal	504	49 737	2 524	9,6	1,2	92,7	6,3
France	428	36 475	2 081	7,9	1,4	69,2	28,9
Bosnie et Herzégovine	179	3 115	1 299	4,9	7,7	98,1	1,8
Espagne	198	12 920	1 256	4,8	2,0	86,1	12,9
Sri Lanka	130	1 529	1 030	3,9	10,6	99,3	0,4
Turquie	84	3 044	822	3,1	5,3	94,0	6,0
Macédoine	96	2 760	725	2,8	5,2	96,6	3,4
Allemagne	129	6 841	499	1,9	1,6	64,7	33,9

¹ Les statistiques ne permettent pas encore de faire la distinction entre les deux Etats.

vaudoise : la population suisse aurait en effet perdu 5200 personnes en dix ans sans les naturalisations (-1,1% par rapport à 2002), en raison d'un solde migratoire négatif (-7200) et d'un solde naturel faible (+2000). Cet apport de nouveaux citoyens helvétiques permet également de ralentir le vieillissement de la population puisqu'ils sont plutôt jeunes en moyenne (29 ans sur la période).

NOMBREUX CANDIDATS POTENTIELS...

Les raisons qui expliquent la progression des naturalisations avec le temps sont multiples. En premier lieu, la population étrangère a connu une forte croissance depuis les années soixante. Elle a plus que quadruplé dans le canton de Vaud, passant de 51 900 à 224 500 personnes entre 1960 et 2011, et représente aujourd'hui 31% de la population vaudoise (12% en 1960). En 2011, un cinquième des étrangers sont nés en Suisse (44 000 personnes contre 22 000 en 1980) et

un tiers (71 400 personnes contre 33 200 en 1980) y résident depuis au moins douze ans (durée minimale pour entamer une procédure ordinaire). Les candidats à la naturalisation sont donc toujours plus nombreux.

... MAIS RELATIVEMENT PEU PASSENT À L'ACTE

A ce titre, on peut relever que le taux de naturalisation reste plutôt faible, même s'il a doublé en vingt ans : il traduit que seules deux personnes ayant une autorisation de séjour ou d'établissement sur cent ont été naturalisées dans le canton de Vaud en 2011. La Suisse figure parmi les pays d'Europe où l'accès à la naturalisation est le plus exigeant (notamment en termes de durée minimum de résidence et de procédures). Parmi les pays de l'OCDE, environ la moitié des immigrés présents depuis plus de dix ans ont acquis la nationalité de leur pays d'accueil, contre environ un tiers en Suisse. Cela explique d'ailleurs en grande partie pourquoi la proportion d'étrangers y est aussi élevée (inférieure à 10% pour la plupart des Etats européens, 23% en Suisse). Aujourd'hui, si tous les étrangers résidant en Suisse depuis au moins douze ans étaient naturalisés, la part de population étrangère ne serait plus que de 21% dans le canton de Vaud (153 000 personnes). Et si le droit du sol était en vigueur (comme en France) et que les enfants étrangers nés sur le territoire national acquéraient la nationalité suisse à la naissance, la part de la population étrangère descendrait à 15% (109 000 personnes).

TOUJOURS PLUS LOIN DES FAISEURS DE SUISSES

L'augmentation des acquisitions de la nationalité suisse avec le temps trouve aussi son origine dans les mesures prises tant sur le plan cantonal que fédéral depuis la fin des années huitante pour encourager la naturalisation : réduction notable des coûts, simplification de la procédure, accès facilité pour les jeunes et les étrangers nés en Suisse, promotion de la naturalisation, etc. Un autre frein a été levé en 1992 avec la reconnaissance par la Suisse de la double nationalité.

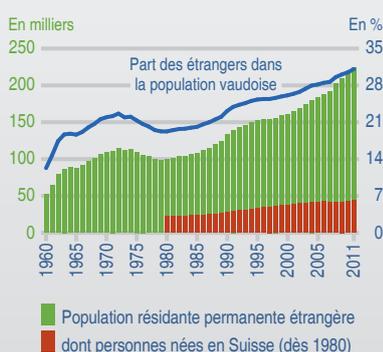
PASSAGE DE LA VAGUE BALKANIQUE

En dernier lieu, on peut attribuer une part non négligeable de l'essor des naturalisations, et notamment les records observés entre 2007 et 2009, aux personnes originaires des pays de l'ex-Yougoslavie. Arrivées en Suisse dans les années nonante, au plus fort de la guerre, elles remplissent aujourd'hui les conditions de résidence nécessaires pour demander la citoyenneté. Depuis 2000, 11 400 personnes originaires de ces pays (23% du total), essentiellement de Serbie et du Kosovo¹, ont obtenu un passeport suisse, dont 5000 entre 2007 et 2009, avec un taux de naturalisation atteignant 7,7% en 2007 et 2008. Le gros de cette vague semble aujourd'hui passé, le nombre de naturalisations ayant retrouvé son niveau de 2005 (942 en 2011 avec un taux de 4,6%). Le cas des communautés ex-yougoslaves est emblématique de la situation des Etats tiers (hors Union européenne et AELE), en provenance desquels l'immigration est fortement restreinte. Les seuls motifs admis pour la venue en Suisse sont l'exercice d'une profession hautement qualifiée, la formation, le regroupement familial ou l'asile. Obtenir la citoyenneté suisse devient donc un moyen d'assurer son avenir en Suisse. Ajouté aux tensions politiques et économiques dans certains pays, cela explique sans doute que les personnes originaires des Etats tiers se naturalisent en moyenne davantage que les ressortissants de l'UE-27/AELE, pour qui immigrer et s'installer en Suisse est relativement aisé. En outre, les divers signes de durcissement progressif de la politique migratoire, comme les votations de 2006 sur la Loi fédérale sur les étrangers et sur la révision de la Loi sur l'asile, ont certainement favorisé cette dynamique.

POURQUOI DEMANDER LE PASSEPORT HELVÉTIQUE ?

Ainsi, même si les raisons de vouloir obtenir la nationalité suisse restent individuelles et

POPULATION RÉSIDANTE PERMANENTE ÉTRANGÈRE, VAUD



LES CINQ MODES D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ SUISSE

Toute personne de nationalité étrangère peut entamer une procédure de **naturalisation ordinaire** dès l'âge de 11 ans si elle totalise 12 ans de résidence en Suisse (les années comptent double entre les âges de 10 et 20 ans). Dans le canton de Vaud, la procédure est facilitée (sans audition ni rapport de police) pour les personnes nées en Suisse et les jeunes ayant été scolarisés en Suisse; environ un tiers des personnes naturalisées dans le canton bénéficient de cette disposition.

La **naturalisation facilitée** (ou **naturalisation facilitée fédérale**) concerne les conjointes et les conjoints étrangers de personnes de nationalité suisse ainsi que les enfants d'un parent suisse qui ne possèdent pas encore la nationalité suisse.

La **réintégration** permet aux personnes ayant perdu la nationalité suisse (par préemption, mariage ou libération de la nationalité suisse) de la récupérer.

La **constatation de nationalité suisse** s'applique aux personnes faussement considérées comme étrangères ou apatrides.

Les enfants de nationalité étrangère adoptés par des parents suisses reçoivent la nationalité suisse au moment de leur **adoption**.

dépendent de l'horizon donné au séjour en Suisse (migration de courte durée pour le travail ou les études, projet d'établissement à long terme...), certains facteurs influencent les comportements à l'échelle d'un groupe, comme les conditions de vie dans le pays d'origine ou l'accessibilité des permis de séjour selon la nationalité.

La possibilité de conserver ou non sa nationalité d'origine entre également en ligne de compte. Pour certains Européens, acquérir la nationalité suisse peut ainsi conduire à la perte du précieux passeport communautaire. L'Italie autorise la double nationalité depuis 1992. L'Espagne a franchi le pas en 2003. Actuellement, seuls quelques pays d'Europe ne l'autorisent pas, parmi lesquels l'Autriche, les Pays-Bas ou le Danemark, excepté dans certains cas particuliers.

UNION EUROPÉENNE ET BALKANS EN TÊTE

En termes de nationalité d'origine, parmi les 26 300 personnes ayant obtenu un passeport suisse entre 2007 et 2011 dans le canton,

42% sont originaires de l'UE-27/AELE, 27% d'un Etat de l'ex-Yougoslavie et 31% d'un autre Etat. Les principaux pays sont la Serbie et le Kosovo¹ (18% des acquisitions ensemble), l'Italie (12%), le Portugal (10%) et la France (8%).

En toute logique, on enregistre davantage d'acquisitions de la nationalité suisse auprès des communautés les plus représentées dans le canton et celles qui sont les plus anciennes. Mais la propension à se naturaliser varie d'un groupe à l'autre: les communautés portugaise ou française se naturalisent relativement peu, avec un taux annuel moyen de 1,2% pour le Portugal et de 1,4% pour la France contre 2,6% pour l'ensemble de la population étrangère entre 2007 et 2011. A l'opposé, les communautés provenant des Etats tiers ont tendance à se naturaliser davantage que la moyenne, notamment lorsqu'elles sont issues de l'asile ou que les mariages mixtes avec des Suisses sont fréquents (10,6% pour le Sri Lanka, 7,7% pour la Bosnie et Herzégovine ou 6,8% pour la Serbie et le Kosovo¹).

SURTOUT DES NATURALISATIONS ORDINAIRES

Le mode d'acquisition (voir encadré) le plus fréquent est la naturalisation ordinaire avec 82% du total en moyenne entre 2007 et 2011. La naturalisation facilitée, principalement destinée aux conjoints étrangers de personnes suisses et possible après cinq ans de résidence, concerne quant à elle 16% du total. Le solde est constitué par les autres modes d'acquisition (constatations, réintégrations et adoptions).

L'évolution de ces dernières années s'observe presque uniquement du côté des naturalisations ordinaires (passées de quelque 500 par année dans la décennie huitante à 700 dans la décennie nonante et 3000 dans la décennie deux mille). Les naturalisations facilitées sont quant à elles restées plutôt stables (800 en moyenne annuelle ces vingt dernières années).

Certaines nationalités se distinguent par une forte propension à la naturalisation facilitée, reflétant la fréquence des mariages mixtes avec des Suisses. Si la proportion est de 16% en moyenne, elle atteint par exemple 29% pour la communauté française, 47% pour la communauté marocaine, 71% pour la communauté brésilienne et 73% pour la communauté camerounaise. A l'inverse, elle est très faible pour les ressortissants de Serbie et du Kosovo, du Portugal ou de Turquie (moins de 7% de naturalisations facilitées).

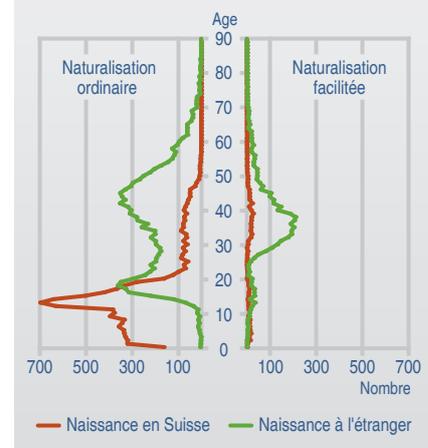
40% DES PERSONNES NATURALISÉES NÉES EN SUISSE

Parmi les personnes naturalisées entre 2007 et 2011, 40% sont nées en Suisse et font donc partie de la deuxième ou troisième génération. Parmi les personnes nées à l'étranger, la durée moyenne de séjour en Suisse au moment de l'acquisition de la nationalité suisse est de 16,1 ans (18,0 ans pour la naturalisation ordinaire et 11,0 pour la naturalisation facilitée).

SURTOUT DES FAMILLES ET DES JEUNES ADULTES

Les personnes qui acquièrent la nationalité suisse sont généralement jeunes. Dans le cas des naturalisations ordinaires, il s'agit souvent de familles avec enfants, ces derniers étant souvent nés en Suisse, ou de jeunes adultes. Lorsque des parents entament une procédure de naturalisation, leurs enfants sont en principe englobés dans le même dossier et acquièrent la nationalité suisse en même temps que leurs parents.

NATURALISATIONS SELON L'ÂGE, VAUD, CUMUL 2007-2011



A noter qu'il n'est pas rare, dans une famille, que les enfants soient les premiers à demander et obtenir la citoyenneté suisse, puisque les années vécues en Suisse entre les âges de dix et vingt ans comptent double.

Dans le cas des naturalisations facilitées, il s'agit presque toujours d'adultes nés à l'étranger, cette procédure concernant généralement les conjoints étrangers de personnes de nationalité suisse. | LP

¹ Les statistiques ne permettent pas encore de faire la distinction entre les deux Etats.

² Lieu de domicile = Vaud

Source des données : StatVD. ODM.